

PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 12 mars 2018

Présents : Mmes Sylvie SECHET, Martine HUIBAN, Aline VAUTHIER, Catherine LAVAUD, Anne OLIVIER et Mrs Marcel DUBOIS, Jean-Michel DUMAZERT, Jürgen ALLEAUME.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr André MAUTRAIT pouvoir à Mr Marcel DUBOIS
Mr Fabrice AUCOULON pouvoir à Mme Sylvie SECHET
Mr Bernard PERUS pouvoir à Mme Aline VAUTHIER

Personnel administratif : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H35

1) Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code des communes, Mr Marcel DUBOIS est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2) Approbation comptes rendus des 06/04/17, 30/06/17, 15/11/17 et 15/12/17

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes rendus des 06/04/17, 30/06/17, 15/11/17 et 15/12/17.

3) Admission en non-valeurs

Mme le Maire indique que la trésorerie nous a retourné des titres émis en 2015, et qui se trouvent aujourd'hui impayés, pour un montant de 315.14 € et 320.09 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 1 abstention, décide d'inscrire en non-valeurs les sommes de 315.14€ et 320.09€.

4) ADUMEC 2018

Mme le Maire informe le conseil municipal que cette association œuvre pour la défense du projet du nouveau tracé concernant la ligne D du RER ainsi que plusieurs autres lignes se trouvant impactées par ces modifications, et qu'un recours est déposé auprès du Tribunal Administratif. Ce qui engendre des frais d'avocat. La cotisation est fixée pour l'année 2018 à 200 € pour les communes de 1 000 à 3 499 habitants.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité décide l'adhésion 2018 à l'association Adumec.

5) Ouverture investissement 2018

Mme le Maire indique que le congélateur ainsi que le sèche-linge de l'école Maternelle sont tombés en panne et qu'il a fallu procéder à leur remplacement. Le montant de cette facture s'élève 878 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise l'inscription de la dépense d'investissement de 878 €.

6) DETR 2018

Mme le Maire indique qu'il nous faut délibérer afin d'obtenir la DETR 2018, avant le 15 Mars 2018 et que cette demande porte sur la mise aux normes PMR du parking ainsi que des toilettes de la bibliothèque.

Mme le Maire rajoute que le coût du projet s'élève à 21 080 € HT, soit 25 296 € TTC et que la commune peut bénéficier de 50% de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le projet de mise aux normes PMR du parking et des sanitaires de la bibliothèque municipale et donne délégation à Mme le Maire pour solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018.

7) Questions diverses

- C.R. de la réunion publique SIARCE

Le compte rendu de cette réunion sera mis sur le site de la commune. Les travaux concernant l'écoulement des eaux pluviales sous les dalles à l'angle de la rue des champs et la RD 191 vont être programmés très prochainement.

- Pétition Chemin de la Margaille :

Mme le maire informe qu'une pétition a été transmise en Mairie concernant le ruissellement des eaux de pluie venant du GR qui débouche sur ce chemin. Mme le Maire s'est rendue sur place et des solutions seront proposées ainsi qu'un chiffrage afin de remédier si possible à ce problème.

- Affaire JOUSSE

Voilà 13 ans que ce dossier est devant la justice. Le verdict vient de tomber, renvoyant les acteurs dos à dos. Nous ne voyons donc pas la nécessité de poursuivre ce dossier.

- Affaire Camping

Après plusieurs constats établis par le SIARCE, le Service de sécurité de la préfecture et la commune, une demande de remise aux normes a été prescrite, tant pour l'implantation des mobil-homes que les branchements des eaux usées de ces derniers, la déforestation massives, etc...

Aucune action n'a été suivie d'effet. Nous ne pouvons demander à nos administrés d'établir des demandes de travaux ou autres et continuer d'accepter que certains se permettent de passer outre.

Mme OLIVIER s'alarme du niveau et de la quantité d'exigences formulées à l'encontre du camping. Elle rappelle que pour des personnes qui ne peuvent pas accéder à un logement dans le parc social habiter au camping est la seule solution. Elle souligne également le rôle économique du camping qui reçoit des touristes à la belle saison. Elle demande qu'une médiation soit à nouveau mise en place.

Mme le Maire répond que depuis 2 ans la commune a fait et communiqué avec les responsables et propriétaire du site pour que ce camping soit aux normes. Les documents nécessaires ont été remis en main propre et malgré les différentes médiations (visite sur site, courriers, ...) et rappels à l'ordre, les infractions ont continué. 2 ans de médiation n'ont rien donné et aujourd'hui le dossier est aux mains de Mme la Préfète. De plus, la commune ne peut fermer les yeux sur la mise en danger des personnes présentes dans ce camping par la présence de fosses ouvertes ou de locaux collectifs non sécurisés.

- Offres d'emplois

Mme le Maire indique qu'une offre d'emploi d'agent technique est ouverte pour le remplacement d'un agent du service technique qui a été muté, à sa demande, auprès d'une autre commune.

Elle rajoute qu'une offre d'emploi d'agent administratif est également ouverte pour renforcer l'équipe présente.

- Conteneurs SIREDOM (parking STRF)

Mme OLIVIER s'étonne des dépôts autour des conteneurs et demandent si ceux-ci sont pleins. Mme Sechet indique que toutes les communes ont un problème avec les containers jaunes qui ont un défaut de conception: la trappe bloque alors que le conteneur est vide. Mme OLIVIER demande si une demande va être formulée au SIREDOM pour remplacer ces bennes défectueuses.

Mr ALLEAUME indique que le SIREDOM a augmenté de 2 agents l'équipe en charge du nettoyage du site des conteneurs sur le parking STRF. Ce site est régulièrement envahi d'ordures ménagères par des personnes non respectueuses. Il est envisagé de retirer le conteneur des déchets cartons et de le remplacer par un conteneur verre nouvelle génération. Les communes dotées de conteneurs ordures ménagères les ont fait retirer car trop de dépôts sauvages.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20h35.